

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF618

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	618 739 155
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Lutte contre les stéréotypes sexistes (<i>ligne nouvelle</i>)	618 739 155	0
TOTAUX	618 739 155	618 739 155
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'école doit être le lieu où les mécanismes de responsabilisation, de sociabilisation et de citoyenneté se mettent en place. Il est essentiel ainsi d'y apprendre dès le plus jeune âge l'égalité entre les femmes et les hommes, par une lutte contre les stéréotypes sexistes. Il est fondamental d'y délivrer un enseignement dans lequel les petites filles comme les petits garçons, puis plus tard les jeunes filles et jeunes garçons appréhendent la vie avec la même liberté, et dans le respect mutuel.

Cette mesure est la seule et l'unique qui permettra de lutter contre le fléau des violences faites aux femmes.

Pour cette raison, et afin d'assurer la recevabilité de cet amendement, il est prévu d'abonder l'action 01 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement d'un nouveau programme intitulé « lutte contre les stéréotypes sexistes à l'école » à hauteur de 618 739 155 euros, par une diminution à due concurrence de l'action 01 du programme 03 « vie de l'élève », ce qui correspond à un quart des crédits de cette action.